

CLUB JUNIOR DE TENNIS

RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS DE LA SECTION TENNIS DU LAGARDÈRE PARIS RACING

NÉS ENTRE 1993 ET 2005 — DU 15 SEPTEMBRE 2010 AU 15 JUIN 2011

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance : .. / .. / Tél. :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 e-mail :

FILLES

La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de trois mois est obligatoire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre d'années de pratique du tennis ou classement :
 Nouvelle inscrite : oui non — Inscrite à l'École des Sports (de la SASP) : oui préciser l'horaire : non

Représentée par : Père Mère Autres (préciser) :
 Nom : Prénom :
 Date de naissance : .. / .. / Tél. : Tél. prof. :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 e-mail :

En cas d'urgence, l'association contactera le représentant légal de l'enfant, dont les coordonnées apparaissent ci-dessus.

TARIFS ET HORAIRES : AU VERSO

MODE DE RÈGLEMENT : CHÈQUE UNIQUEMENT

TARIFICATION SPÉCIALE : JE BÉNÉFICIE DU TARIF 3^E ENFANT — JE SUIS NOUVEAU MEMBRE (ADMIS APRÈS LA COMMISSION DU 4^E TRIMESTRE 2010)

CONDITIONS DE PAIEMENT : ABONNEMENT ANNUEL

→ Nous, soussignés (représentants légaux et l'enfant)
 déclare avoir lu et accepté le règlement relatif au Club junior de tennis, indiqué au verso.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le .. / .. /
 (chacune des parties en conserve un)

Signature de l'enfant Nom, Prénom et signature du représentant légal

→ Je soussigné(e) (représentant légal)
 autorise le représentant du site ou toute autre personne habilitée à cette fin à faire pratiquer, en cas d'urgence, tout acte médical ou chirurgical sur l'enfant
 dont je suis le représentant légal.

Signature du représentant légal

CLUB JUNIOR DE TENNIS

RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS DE LA SECTION TENNIS DU LAGARDÈRE PARIS RACING

NÉS ENTRE 1993 ET 2005 — DU 15 SEPTEMBRE 2010 AU 15 JUIN 2011

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance : .. / .. / Tél. :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 e-mail :

FILLES

La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de trois mois est obligatoire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre d'années de pratique du tennis ou classement :
 Nouvelle inscrite : oui non — Inscrite à l'École des Sports (de la SASP) : oui préciser l'horaire : non

Représentée par : Père Mère Autres (préciser) :
 Nom : Prénom :
 Date de naissance : .. / .. / Tél. : Tél. prof. :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 e-mail :

En cas d'urgence, l'association contactera le représentant légal de l'enfant, dont les coordonnées apparaissent ci-dessus.

TARIFS ET HORAIRES : AU VERSO

MODE DE RÈGLEMENT : CHÈQUE UNIQUEMENT

TARIFICATION SPÉCIALE : JE BÉNÉFICIE DU TARIF 3^E ENFANT — JE SUIS NOUVEAU MEMBRE (ADMIS APRÈS LA COMMISSION DU 4^E TRIMESTRE 2010)

CONDITIONS DE PAIEMENT : ABONNEMENT ANNUEL

→ Nous, soussignés (représentants légaux et l'enfant)
 déclare avoir lu et accepté le règlement relatif au Club junior de tennis, indiqué au verso.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le .. / .. /
 (chacune des parties en conserve un)

Signature de l'enfant Nom, Prénom et signature du représentant légal

→ Je soussigné(e) (représentant légal)
 autorise le représentant du site ou toute autre personne habilitée à cette fin à faire pratiquer, en cas d'urgence, tout acte médical ou chirurgical sur l'enfant
 dont je suis le représentant légal.

Signature du représentant légal

PROGRAMME DES ACTIVITÉS ET TARIFS

LE MERCREDI — 1 entraîneur pour 6 enfants

Du 15 septembre 2010 au 15 juin 2011

32 séances d'une heure - **Tarif : 300 € TTC**

- Nés entre 1997 et 2005 de 10 h 00 à 11 h 00 de 14 h 00 à 15 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00 de 15 h 00 à 16 h 00
- de 13 h 00 à 14 h 00 de 16 h 00 à 17 h 00

LE SAMEDI — 1 entraîneur pour 6 enfants

Du 18 septembre 2010 au 11 juin 2011

32 séances d'une heure - **Tarif : 300 € TTC**

- Nés en 2004 ou 2005 de 10 h 00 à 11 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00
- de 12 h 00 à 13 h 00

- Nés entre 1993 et 1996 de 10 h 00 à 11 h 00 de 14 h 00 à 15 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00 de 15 h 00 à 16 h 00
- de 12 h 00 à 13 h 00 de 16 h 00 à 17 h 00
- de 13 h 00 à 14 h 00

LE DIMANCHE — 1 entraîneur pour 4 enfants

Du 3 octobre 2010 au 12 juin 2011

30 séances d'une heure - **Tarif : 590 € TTC**

- Nés entre 2003 et 2005 de 10 h 00 à 11 h 00
- Nés entre 1998 et 2002 de 12 h 00 à 13 h 00
- de 14 h 00 à 15 h 00
- Nés entre 1993 et 1997 de 11 h 00 à 12 h 00
- de 15 h 00 à 16 h 00

Modalités d'inscription

- Fiche d'inscription à retourner au secrétariat tennis
- Joindre une photocopie de la carte de Membre Croix Catelan
- Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de trois mois

Règlement du Club junior de tennis

- 1- L'attribution des cours et le choix des groupes seront effectués sur la base des données de l'année précédente ou de tests effectués en début de saison. Des modifications seront apportées dès les premiers mercredis sur proposition des professeurs, le cas échéant.
- 2- Les cours et heures attribués aux enfants pourront être modifiés pendant la saison, ceci pour une meilleure harmonisation du niveau de chaque groupe. Les représentants légaux en seront informés.
- 3- Pour le bon fonctionnement du club junior, il est souhaitable que les représentants légaux n'assistent pas à l'entraînement de leurs enfants.
- 4- Les inscriptions se font par ordre de dépôt du présent dossier d'inscription. Si le nombre de demande d'inscription est supérieur au nombre de places disponibles, une liste d'attente sera mise en place.
- 5- Remboursement pour toutes raisons, au plus tard, à l'issue des deux premières séances de la saison.

En cas d'intempéries, la prise en charge des enfants s'effectue de la manière suivante :

- La séance a débuté. Quelle que soit l'évolution des conditions météorologiques, les enfants restent encadrés par l'enseignant jusqu'au terme prévu de la séance.
- La séance ne peut pas débuter à l'heure : les enfants ont rendez-vous à la salle de télévision (jardin d'hiver) où les enseignants les prennent en charge.
- La séance est annulée. Il est vivement recommandé que les enfants ne se rendent pas à La Croix Catelan, les structures couvertes du site ne permettant pas d'offrir une animation sportive pour tous dans des conditions satisfaisantes. Néanmoins, les enfants présents ont, dans ce cas, rendez-vous à la salle de télévision où les enseignants les prennent en charge. Aucun cours ne sera reporté ou remboursé du fait des conditions météorologiques, sauf sur décision exceptionnelle de la commission Tennis.

N.B. : Dans les tous cas, les représentants légaux récupèrent leurs enfants soit sur le lieu d'activité, soit à la salle de télévision.

De manière générale, les représentants légaux doivent s'assurer, auprès du secrétariat tennis, que les cours de tennis ne sont pas annulés pour cause d'intempéries.

→ DEUX CHOIX À FAIRE

Cochez deux souhaits, au cas où le premier créneau retenu ne soit plus disponible.

Nous mettons tout en œuvre pour respecter vos choix. Ceux-ci sont subordonnés à l'ordre d'arrivée de votre dossier d'inscription et aux places disponibles dans le créneau retenu, à ce moment.

10 % de réduction pour le 3^e enfant de la même famille inscrit à cette activité

30 % de réduction pour les nouveaux membres admis après la commission du 4^e trimestre 2010. inscription à partir du 1^{er} février 2011, dans la limite des places disponibles

PROGRAMME DES ACTIVITÉS ET TARIFS

LE MERCREDI — 1 entraîneur pour 6 enfants

Du 15 septembre 2010 au 15 juin 2011

32 séances d'une heure - **Tarif : 300 € TTC**

- Nés entre 1997 et 2005 de 10 h 00 à 11 h 00 de 14 h 00 à 15 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00 de 15 h 00 à 16 h 00
- de 13 h 00 à 14 h 00 de 16 h 00 à 17 h 00

LE SAMEDI — 1 entraîneur pour 6 enfants

Du 18 septembre 2010 au 11 juin 2011

32 séances d'une heure - **Tarif : 300 € TTC**

- Nés en 2004 ou 2005 de 10 h 00 à 11 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00
- de 12 h 00 à 13 h 00

- Nés entre 1993 et 1996 de 10 h 00 à 11 h 00 de 14 h 00 à 15 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00 de 15 h 00 à 16 h 00
- de 12 h 00 à 13 h 00 de 16 h 00 à 17 h 00
- de 13 h 00 à 14 h 00

LE DIMANCHE — 1 entraîneur pour 4 enfants

Du 3 octobre 2010 au 12 juin 2011

30 séances d'une heure - **Tarif : 590 € TTC**

- Nés entre 2003 et 2005 de 10 h 00 à 11 h 00
- Nés entre 1998 et 2002 de 12 h 00 à 13 h 00
- de 14 h 00 à 15 h 00
- Nés entre 1993 et 1997 de 11 h 00 à 12 h 00
- de 15 h 00 à 16 h 00

Modalités d'inscription

- Fiche d'inscription à retourner au secrétariat tennis
- Joindre une photocopie de la carte de Membre Croix Catelan
- Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de trois mois

Règlement du Club junior de tennis

- 1- L'attribution des cours et le choix des groupes seront effectués sur la base des données de l'année précédente ou de tests effectués en début de saison. Des modifications seront apportées dès les premiers mercredis sur proposition des professeurs, le cas échéant.
- 2- Les cours et heures attribués aux enfants pourront être modifiés pendant la saison, ceci pour une meilleure harmonisation du niveau de chaque groupe. Les représentants légaux en seront informés.
- 3- Pour le bon fonctionnement du club junior, il est souhaitable que les représentants légaux n'assistent pas à l'entraînement de leurs enfants.
- 4- Les inscriptions se font par ordre de dépôt du présent dossier d'inscription. Si le nombre de demande d'inscription est supérieur au nombre de places disponibles, une liste d'attente sera mise en place.
- 5- Remboursement pour toutes raisons, au plus tard, à l'issue des deux premières séances de la saison.

En cas d'intempéries, la prise en charge des enfants s'effectue de la manière suivante :

- La séance a débuté. Quelle que soit l'évolution des conditions météorologiques, les enfants restent encadrés par l'enseignant jusqu'au terme prévu de la séance.
- La séance ne peut pas débuter à l'heure : les enfants ont rendez-vous à la salle de télévision (jardin d'hiver) où les enseignants les prennent en charge.
- La séance est annulée. Il est vivement recommandé que les enfants ne se rendent pas à La Croix Catelan, les structures couvertes du site ne permettant pas d'offrir une animation sportive pour tous dans des conditions satisfaisantes. Néanmoins, les enfants présents ont, dans ce cas, rendez-vous à la salle de télévision où les enseignants les prennent en charge. Aucun cours ne sera reporté ou remboursé du fait des conditions météorologiques, sauf sur décision exceptionnelle de la commission Tennis.

N.B. : Dans les tous cas, les représentants légaux récupèrent leurs enfants soit sur le lieu d'activité, soit à la salle de télévision.

De manière générale, les représentants légaux doivent s'assurer, auprès du secrétariat tennis, que les cours de tennis ne sont pas annulés pour cause d'intempéries.